

Département de la MANCHE  
Canton de LES PIEUX  
**Commune de HELLEVILLE**

### **Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

L'an deux mille neuf, le premier septembre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et messieurs LAMOTTE Jean-François, Maire – LAHAYE Jean-François – LECESNE Patrice Adjoint – CHARDOT Bernard – LOHIER Florence - LACOUR Sylvain – GUIFFARD Marylène – PONS Jean-Noël –

Absents : MM TRAVERT Françoise – LEGARS Yves – DESVERGEZ Bernadette

Secrétaire de séance : Mme Florence LOHIER

#### **Débroussaillage**

Un devis en vue d'un débroussaillage pour les carrefours et dans les virages est présenté au conseil municipal. Ce devis est laissé à l'étude. Il sera représenté à la prochaine séance du conseil.

#### **Projet éolien sur la commune de Helleville avec VSB éolien**

Suite à la présentation d'un pré projet de la société VSB éolien, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, contre l'implantation d'éolienne sur la commune.

#### **Voirie /La chasse à genêts**

- Mr LETERRIER Jacky propose de céder à titre gratuit à la commune sa haie d'une superficie de 272 m<sup>2</sup> située en bordure du chemin communal n° 4 dit La chasse à Genêts. Le conseil municipal est favorable à la création d'une réserve foncière sur la chasse à genêts et donne son accord, à l'unanimité, pour l'acquisition de ces talus bocagers. Il précise que malgré cette acquisition aucun projet d'agrandissement du chemin n'est envisagé.  
- Le maire informe le conseil de l'avancée des réunions et devis pour l'aménagement du bout de la chasse à genêts. Le revêtement sera fait à la fin de septembre si les conditions climatiques le permettent.

#### **Travaux d'éclairage public - Giratoire RD4/RD37**

Le Maire communique au conseil municipal le courrier en date du 7 juillet 2009 de Monsieur le président de la Communauté de Communes des Pieux, concernant la prise en charge par la commune de la plus value pour le thermo laquage des 11 candélabres posés lors du réaménagement du carrefour des routes départementales n° 4 et n° 37.

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2008 ayant pour objet : Aménagement du bourg / convention pour l'éclairage public – décision modificative n° 7, Le conseil municipal :

- accepte la convention pour l'éclairage public ci-annexée
- autorise le maire à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Location logement sud de la mairie**

Le Maire informe le conseil municipal du départ du locataire du logement sud de la mairie.

Vu, le bail en date du 30 avril 2007 et l'état des lieux du 22 août 2009, établis entre Mr Renault et la commune,

Considérant que le logement a été repris dans un bon état général,

Le Conseil municipal :

- Accepte que le loyer d'août soit fixé au prorata du nombre de jours de location (du 1<sup>er</sup> au 22 août : 420.39 €)
- N'émet aucune réserve et autorise le maire à rembourser à Monsieur Renault, la caution qu'il avait versée, d'un montant de 550 €
- Fixe le montant du loyer qui sera demandé aux nouveaux locataires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 à 574 € par mois.
- précise que le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.
- Dit que le bail sera établi pour une année et continuera par tacite reconduction d'année en année.
- Autorise le maire à signer le bail ainsi que toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de cette décision (état des lieux...).

### **Décision modificative n° 1**

Considérant les changements de locataires du logement sud de la mairie et du logement de l'école,

Considérant que certains crédits n'ont pas été prévus au budget de l'exercice 2009,

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

Section investissement

Dépenses : 165 Dépôts et cautionnements : 550 €

020 dépenses imprévues : 474 €

Recettes : 165 Dépôts et cautionnements : 1024 €

### **Questions diverses**

- les toilettes publiques ont été de nouveau dégradées. Le maire informe le conseil municipal de cette nouvelle dégradation et de son intention de porter plainte si cela se renouvelle.
- Repas des anciens : le repas aura lieu le 19 septembre à 12 h 30 au Ranch du Rozel et un bus partira de la mairie à 12 h.
- Projet du columbarium : Florence Lohier prend en charge ce dossier.